



**Senne - actualité** : l'affaire PCB à Hennuyères, de la catastrophe au jugement

**Senne - jump !** : retour sur la 6<sup>e</sup> édition du BIG JUMP à la Marlette à Seneffe

**Senne - agenda**

## L'affaire PCB à Hennuyères : de la catastrophe au jugement

En mai et juin 2018, devant le Tribunal de 1<sup>e</sup> instance - correctionnel de Mons se sont retrouvés côte à côte 9 parties civiles et 10 prévenus dans l'affaire sur les PCB's d'Hennuyères. Chaque partie a, chacune à son tour, expliqué sa version de l'histoire face au Président de la Chambre, M. Romain Marchetti. Il aura fallu 5 jours de plaidoiries pour y voir clair dans cette affaire qui remonte à 2007...

### Rappel des faits

En avril 2007, lors d'un contrôle aléatoire des fermes, l'AFSCA<sup>1</sup> découvre un **taux élevé de dioxine** dans le lait de vache provenant de la ferme de Monsieur Dehoux à Hennuyères (Braine-le-Comte). Des investigations sont menées et la DPE<sup>2</sup> pointe le cours d'eau dans lequel les vaches vont boire. La SPAQuE<sup>3</sup> effectue des analyses, constate que les boues du cours d'eau contiennent des PCB's ou polychlorobiphényles, ce qui a provoqué une contamination du lait des vaches.

**200 vaches abattues,**  
**18 tonnes de poissons**  
**contaminés en PCB's,**  
**plusieurs rivières sont polluées**  
**ainsi que les terres**  
**qui les longent**

Ces PCB's étaient utilisés autrefois comme fluides diélectriques dans les transformateurs et condensateurs et sont interdits depuis 1983 dans différents pays à cause de leur toxicité. Hormis le bétail, c'est également toute la faune et la flore du milieu aquatique qui sont touchées, et notamment, près de 18 tonnes de poissons des étangs de Coeurcq situés en aval de la source de la pollution.

**Les dégâts sont colossaux** : le cheptel de près de 200 vaches a dû être abattu, 18 tonnes de poissons ont été contaminées, plusieurs rivières sont polluées ainsi que les terres qui les longent.

### Comment cette pollution est-elle arrivée ?

Le cours d'eau non classé contaminé, le **Warichaix**, traverse le zoning des Tuileries à Hennuyères et reçoit un rejet du site. Des traces d'huiles contenant des PCB's sont découvertes à l'entrée d'un « box » loué dans ce zoning.



Cours d'eau non classé «le Warichaix» à la sortie du zoning des Tuileries © CRSenne 2007

On apprend que 4 transformateurs électriques ont transité durant 2 jours par ce zoning en mars 2006 ! D'autres transformateurs étaient présents sur ce site industriel mais les propriétaires affirment qu'ils ne contenaient pas d'Askarel<sup>4</sup>.

### Neuf parties civiles, dix prévenus

Cette affaire rassemble beaucoup de monde – prévenus et parties civiles – derrière la barre du tribunal.

Du côté des prévenus, se retrouve d'abord Kurt Agneessens, le locataire du box 43 du zoning des Tuileries devant lequel ont été retrouvés des traces d'huile avec des taux très élevés en PCB's. C'est lui qui a amené les transformateurs électriques.

Ensuite, la société des Tuileries, ainsi que les gérants actuels Carine et Dirk Van den Keybus (3 prévenus donc), à qui appartient le zoning des Tuileries ; la société de Transport Van Lathem Galmart et son gérant Van Lathem

Goderik, qui a loué un véhicule à M. Agneessens pour le transport de ces transformateurs ; la société PAS INVEST et son gérant Gerhard Pas, possédant les transformateurs électriques et pour finir, la SCI Van Buggenhout et son gérant Larger, site racheté par la société PAS INVEST.

Se sont constituées parties civiles, la Ville de Braine-le-Comte, puisque c'est sur son territoire que se trouve le zoning des Tuileries et que la Ville est gestionnaire du cours d'eau de 3<sup>e</sup> catégorie, la Favarge, dans lequel se jette le Warichaix (cours d'eau dans lequel ont été retrouvés les PCB's) ; la commune de Tubize, propriétaire des étangs de Coeurcq dont les poissons ont été contaminés ; les ASBL Fédération de Pêche et de Pisciculture de la Senne et Royal Pêcheurs réunis de Tubize, gestionnaires des étangs de Coeurcq ; la Province du Brabant wallon, comme gestionnaire du cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie, le Coeurcq, nouveau nom de la Favarge une fois qu'elle passe la frontière entre Braine-

le-Comte et Tubize ; Félix Dehoux, l'agriculteur ayant dû faire abattre ses 200 vaches ; et enfin la SA Axa Belgium, l'assureur de la société Galmart, mais qui n'intervient qu'en observateur.

Il aura fallu **5 jours pour entendre le réquisitoire du Procureur du Roi, les plaidoiries des avocats de toutes les parties et enfin les répliques des parties civiles en réponse aux plaidoiries des avocats des prévenus.** Au final, les parties civiles demandent un dédommagement et une réparation qui s'élèvent au total à près de **3 millions d'euros**, en plus des amendes pénales énoncées par le Procureur du Roi, qui sont, somme toute, peu élevées comparées au coût de la dépollution et réparation, et qui varient selon les prévenus de 0 à 15 000 €.



Manifestation des agriculteurs à Hennuyères le 25 juillet 2007 © CRSenne 2007

### Des réunions, des conférences, des manifestations

Beaucoup d'encre a coulé depuis le début de cette affaire. En 2008, la Ville de Braine-le-Comte a mis sur pied une plateforme appelée « **plateforme PCB** » rassemblant les parties civiles et autres personnes concernées par cette affaire.

En tout, une quinzaine de réunions a eu lieu. L'ASBL des pêcheurs a également

tenté de faire avancer les choses et de nombreuses réunions s'y sont tenues, et même une rencontre avec le propriétaire du zoning des Tuileries.

L'ASBL s'est entourée du professeur en écologie à l'ULB, Guy Houvenaghel, afin d'avoir une compréhension plus scientifique des conséquences de cette pollution. Le professeur a donné des conférences au public et même

effectué, via un laboratoire agréé à Liège, plusieurs analyses des poissons. Les pêcheurs ont également organisé en 2010 une rencontre avec une visite de terrain du Ministre de l'environnement de l'époque, Philippe Henry. Du côté des agriculteurs, une manifestation a eu lieu devant chez M. Dehoux le 25 juillet 2007. Tout ceci sans compter les nombreuses interpellations au niveau politique...

Il y a eu également un important rapport d'expertise judiciaire pour l'agriculteur M. Dehoux, dont le dépôt a été maintes fois reporté et finalement déposé le 31 juillet 2015. Ensuite, de nombreux échanges de conclusions ont eu lieu entre les avocats.

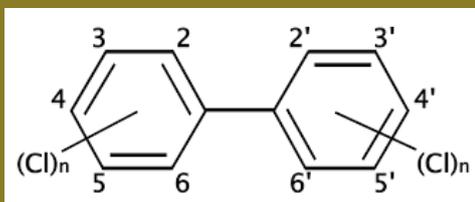
**(suite de l'article aux pages suivantes)**

#### Notes

1. AFSCA = Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
2. DPE = Division de la Police de l'Environnement de la Région wallonne, aujourd'hui devenue DPC, Département de la Police et des Contrôles
3. SPAQuE = Entreprise spécialisée dans la réhabilitation de friches industrielles et de décharges
4. Askarel = nom commercial des PCB.

## Les PCB's ...

- Polychlorobiphényles
- Groupe de molécules comprenant 209 congénères (même genre/espèce)
- Utilisés comme fluides diélectriques dans les circuits électriques
- Aussi employés dans les plastifiants, lubrifiants...
- Fabrication interdite depuis 1977 en Amérique du Nord et en 1985 en Europe
- Très persistant dans l'environnement
- Entraîne une bioaccumulation (les polluants se stockent dans les tissus des organismes)
- Provoquent chez les mammifères l'hépatotoxicité (atteintes du foie), l'immunotoxicité (dérèglements de l'immunité), la neurotoxicité (atteintes du système nerveux), des effets sur la reproduction (atteintes des systèmes hormonaux), une ulcération et une nécrose gastrointestinales.



## L'affaire PCB à Hennuyères : de la catastrophe au jugement (suite)



Prélèvements de boues pour analyse © CRSenne



Réunion des pêcheurs aux étangs de Coeurcq © CRSenne

### Des analyses interpellantes

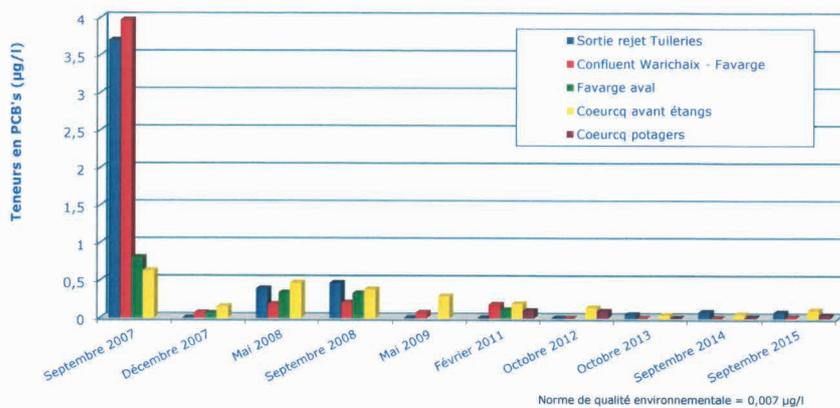
Les premières analyses effectuées par la SPAQuE en septembre 2007 indiquaient un taux de PCB's dépassant 500 fois la norme à la confluence entre le Warichaix et la Favarge.

Quasi chaque année, et ce jusqu'en 2015, la SPAQuE a effectué une dizaine d'analyses. En décembre 2007, les taux avaient fortement baissé et en mai et septembre 2008, ils ont augmenté à nouveau. Cela s'explique du fait que les boues contenant des PCB's se mélangent avec l'eau pluviale qui fait remonter les particules chargées en PCB's.

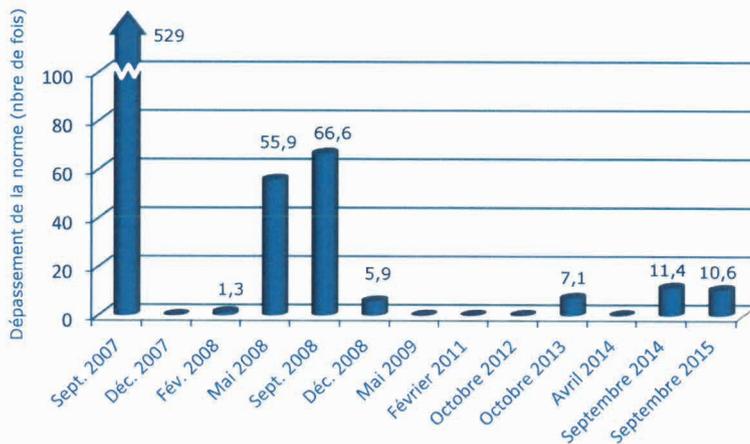
**En 2007, le taux de PCB's dépassait 500 fois la norme de qualité environnementale !**

Début 2011, la société VDK a procédé à un plan de réhabilitation, à la demande de la Région wallonne, consistant en l'excavation de la zone du site contaminé en PCB's sur une profondeur allant jusque 6-8 mètres et l'évacuation de 2500 tonnes de déchets dans un centre de traitement agréé. Malgré cela, la SPAQuE retrouvait encore une contamination en PCB's, toujours due au mélange avec l'eau pluviale lors des crues.

### Surveillance environnementale de la SPAQuE - bilan 2015 (extrait du rapport de surveillance environnementale - 2015)



### Evolution des PCB's au niveau de l'exutoire



## Conclusions et jugement

L'énorme difficulté de cette affaire a été sa durée... Avec ses nombreux protagonistes et des rapports souvent reportés, **11 années** se sont écoulées avant que l'affaire ne soit fixée devant le Tribunal de 1<sup>e</sup> instance - correctionnel de Mons.

### Le 9 août, le jugement enfin !

A 14 heures pile, Monsieur le Président Romain Marchetti, accompagné de son greffier et de Madame le Procureur du Roi, prenait place sur son siège. Le CRSenne était présent pour la **lecture du jugement**, qui s'est déroulée à un rythme soutenu et qui a pris près de **2h30** !

Voici un **résumé** reprenant l'essentiel des propos tenus :

#### 1° La prescription :

A l'égard des prévenus : la société de Transport **Van Lathem Galmart et son gérant Van Lathem Goderik**, la société **PAS INVEST et son gérant Gerhard Pas**, la **SCI Van Buggenhout et son gérant Larger**, site racheté par la société PAS INVEST

Les concernant, la prescription de 5 ans est acquise et l'action publique éteinte. Le juge a considéré que l'abandon du déchet (les transformateurs) a eu lieu le jour du transport le 30 mars 2006 et que l'infraction n'a pas perduré au-delà; le délai de 5 ans pour poursuivre les inculpés est donc largement dépassé.

A l'égard des prévenus : **Kurt Agneessens, la SA les Tuileries, Dirk et Carine Van den Keybus**

Concernant M. Kurt Agneessens, la prescription n'est pas acquise parce que suspendue et interrompue par de nombreux devoirs et actes judiciaires. Concernant la S.A. Les Tuileries, Dirk et Carine Van den Keybus, la prescription n'est pas acquise parce que l'abandon de déchet (les transformateurs) continue dans ses effets puisque la

pollution est toujours présente à hauteur du zoning, du Coeurcq et des étangs du Coeurcq.

De plus, la S.A. Les Tuileries est en situation illégale, ne possédant pas de permis d'environnement pour exploiter un centre d'enfouissement technique de classe 1 (stockage et traitement de déchets dangereux).

#### 2° la culpabilité :

Concernant Kurt Agneessens : il n'y a pas de preuves à suffisance pour établir de manière certaine que M. Kurt Agneessens ait déversé l'askarel du (ou des) transformateur(s) dans la chambre de visite donnant accès à l'égouttage devant le box 43 sur le site de la SA Les Tuileries. Le doute profitant à l'accusé, M. Kurt Agneessens est acquitté.

Concernant Dirk et Carine Van Den Keybus, le zoning des Tuileries : Karine et Dirk sont administrateurs de la SA Les Tuileries et ne sont pas les seuls à prendre les décisions concernant la gestion du site. Il leur est quand même reproché d'avoir créé les conditions pour que ce drame arrive : ils étaient les seuls à avoir la maîtrise de la chambre de visite et du déversoir et ils n'ont pas réagi pour demander une mise en ordre de leur permis d'environnement pour centre d'enfouissement technique de produits dangereux. Ils sont détenteurs des terres polluées et la source de pollution n'a toujours pas cessé.

#### 3° sur la peine :

Concernant Dirk et Karine Van den Keybus, le juge estime que les poursuites pénales ont dépassé le délai raisonnable et prononce à leur encontre une déclaration de culpabilité avec le paiement des frais de justice.

#### 4° les parties civiles :

Toutes les demandes des parties civiles sont recevables mais uniquement à l'encontre des Van den Keybus et du zoning des Tuileries.

**M. Félix Dehoux**, l'agriculteur, reçoit

1 euro provisionnel et est renvoyé devant le tribunal civil pour le surplus.

**La Ville de Braine-le-Comte** reçoit 1 000 euros provisionnels et est renvoyée devant le tribunal civil pour le surplus.

**La Ville de Tubize** reçoit 675 000 euros provisionnels, et pour le reste est renvoyée devant le tribunal civil. Le tribunal fait droit à sa demande de désignation d'un expert, ce qui permettra d'évaluer le dommage subi par la ville de Tubize (qui voudrait réaliser un « raclage du Coeurcq »).

**La Province du Brabant Wallon** qui gère le cours d'eau se voit désigner un expert pour évaluer le dommage.

**Le Royal Pêcheurs Réunis et la Fédération de Pêche et Pisciculture de la Senne** voient leur demande de dédommagement non fondée et sont déboutés de celle-ci.

Toutes les parties ainsi que le Ministère Public ont la possibilité de faire appel pendant 30 jours à partir du prononcé du jugement. **A suivre...**

### Que faire si vous constatez la pollution d'un cours d'eau ?

Contactez **SOS Environnement-Nature**

**SOS Environnement-Nature** est le service de garde et d'interventions urgentes de la Police de l'Environnement de la Région wallonne. Il fonctionne **24h/24**, tous les jours de l'année. Un service de garde est prêt à intervenir en urgence sur les lieux d'une grave pollution accidentelle ou malveillante. Le service est joignable au **0800/20.026** (numéro vert).

Vous pouvez également contacter votre **commune** ou le **Contrat de Rivière Senne** pour de plus amples informations !

# Senne - Jump !

Retour sur la 6<sup>e</sup> édition du BIG JUMP à la Marlette à Seneffe

SENEFFE

Le 8 juillet dernier, le Contrat de Rivière Senne organisait, en partenariat avec Goodplanet Belgium, son 6<sup>e</sup> Big Jump. Le principe est simple : se jeter à l'eau en même temps dans toute l'Europe afin de réclamer une meilleure qualité de nos rivières!



Le ponton de la Marlette quelques secondes avant le grand saut ... © CRSenne

## Vers une meilleure qualité de nos eaux !

La **Directive Cadre sur l'Eau** européenne (2000/60/CE) a pour but de protéger et d'améliorer nos masses d'eau (restaurer les écosystèmes, réduire la pollution,...) afin d'atteindre le bon état de celles-ci.

L'échéance était normalement pour 2015. Cependant, un nouveau délai a été accordé à la Wallonie pour atteindre un bon état des eaux d'ici 2021.

Plus d'informations sur le site <http://eau.wallonie.be>

## Une sixième édition sous le soleil !

C'était effectivement sous un soleil de plomb que plus de **60 «jumpers»** se sont jetés à l'eau pour cette édition 2018!

A ces personnes viennent s'ajouter les spectateurs, au nombre d'une bonne **cinquantaine**, venus profiter du temps, du spectacle et des différentes activités proposées lors de cette belle journée.

## Une première pour le Big Jump du CRSenne !

Pour cette édition 2018, la **couverture médiatique** a pris une plus grande ampleur.

En effet, en plus de la presse écrite, la RTBF, RTL-TVI et Antenne-Centre nous ont consacré un reportage lors de leurs journaux télévisés ... avec un **saut en direct** sur la RTBF lors du JT de 13h : une première pour le CRSenne !

Envie de visionner ces reportages ? Visitez notre page **Facebook** !

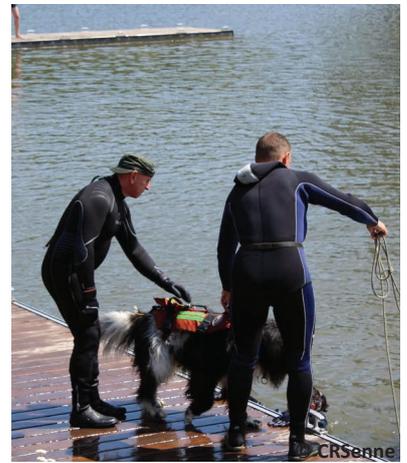
## Le Big Jump : de nombreux partenaires présents !

Nous tenons à **remercier** nos différents partenaires du jour, qui ont permis de vous proposer une journée pleine d'activités diverses, tant sportives que didactiques :

- Le **centre ADEPS de la Marlette** qui nous ouvre ses portes et met à notre disposition ses équipements,

- **Natagora Haute-Senne** (Monsieur Jean-François Menu) pour le stand sur la vie dans l'eau,
- **La Fédération de Pêche et pisciculture de la Senne et les Pêcheurs réunis de Tubize** pour la démonstration et l'initiation à la pêche,
- Les **Amis d'eau** pour leurs démonstrations de sauvetage en eau libre (duos maître-chien),
- Le **Club de Navimodélisme** de Nivelles,
- La commune de **Seneffe** pour son support technique,
- Le **Service Public de Wallonie (SPW)** pour les informations de qualité de l'eau et l'accès au bois pour la balade,
- **GoodPlanet Belgium**,

... et les **bénévoles** du CR Senne !



# Senne - agenda

25 et 26 août : la Nuit des Chauves-souris

La prochaine édition de la **Nuit Européenne des Chauves-souris (NEC)** aura lieu les **25 et 26 août 2018** un peu partout en Wallonie et à Bruxelles.

Plus d'informations sur [www.plecotus.natagora.be](http://www.plecotus.natagora.be) !

8 et 9 septembre : Journées du Patrimoine « le Patrimoine insolite »

Pour célébrer la **30<sup>e</sup> édition** des Journées du Patrimoine, la thématique sera consacrée au «**Patrimoine insolite. Les dessous du Patrimoine.**» Partout en Wallonie, profitez de ces journées pour participer à des visites et animations hors du commun dans de nombreuses communes et villes, comme par exemple la découverte du **plan incliné de Ronquières!**

Programme et plus d'informations sur [www.journéedupatrimoine.be](http://www.journéedupatrimoine.be) ou en cliquant sur l'affiche ci-à droite!



12 septembre – TUBIZE - film « Il était une fois... un vieux canal » de M. Robert Henno

« Il y a bientôt deux siècles un canal était creusé pour permettre à des péniches de transporter du charbon de Charleroi à Bruxelles. Au fil des ans, l'ouvrage fut transformé pour autoriser le passage de plus grosses péniches et leur permettre d'aller plus vite. Les méandres et nombreuses écluses qui permettaient de franchir un dénivelé important furent remplacés par de profondes tranchées et un plan incliné. Les autorités eurent la sagesse de ne pas faire disparaître les tronçons abandonnés du vieux canal. Très vite la nature y reprit ses droits et ils furent colonisés par une faune et une flore abondantes et variées. **Le film vous invite à découvrir la richesse de cette biodiversité au fil des saisons.** Robert Henno est un photographe et vidéaste de la vie sauvage. Venez vibrer sur les images magnifiques du jardin extraordinaire qui borde les tronçons abandonnés de notre canal Charleroi-Bruxelles. » (Source : [www.tubize-culture.be](http://www.tubize-culture.be))

Rendez-vous le mercredi 12 septembre à 19h30, au Centre culturel de Tubize - Théâtre du Gymnase, Boulevard Georges Deryck 124 à 1480 Tubize.

29 et 30 septembre – ECAUSSINNES - Festival des tailleurs

Le dessein original de ce jeune festival est, en faisant sortir la culture dans la rue, de réinvestir l'espace public, commun, du village. Un événement qui s'installe, le temps d'un week-end, sur les places centrales, sur les trottoirs, dans les venelles, les parcs... mais aussi dans les églises, au château, sur ou sous le kiosque, au bord de la **Sennette** ! (Source : [www.lestailleurs.be](http://www.lestailleurs.be))

Vous pourrez y découvrir une **course de canards** dans la Sennette, bloqués par le **barrage flottant** du CRSenne, afin également de sensibiliser par rapport aux déchets flottants! Rendez-vous le weekend du **29 et 30 septembre dès 12h00**, **Grand'Place à 7190 Ecaussinnes**. Programme et informations sur [www.lestailleurs.be](http://www.lestailleurs.be) !

30 septembre - SENEFFE - Balad'eau à Feluy avec Gérard Bavay, historien!

Le Contrat de Rivière Senne organise une balade au fil de l'eau dans le beau village de **Feluy**. Dans ce dernier, l'eau a tous les visages...sources, douves d'un château, rivières, moulins, carrières de pierre bleue et la perle de la région, l'ancien canal Charleroi-Bruxelles. **A découvrir ou à redécouvrir!**

Rendez-vous le **30 septembre à 9h30 à l'église de Feluy**, fin prévue à 12h30. Equipé pour la météo du jour. **Inscription obligatoire** au CR Senne au **02/355.02.15** ou sur [info@crsenne.be](mailto:info@crsenne.be)

## PARTENAIRES DU CRSENNE

Province du Brabant Wallon - Province de Hainaut - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Chapelle-lez-Herlaimont - Courcelles - Ecaussinnes - Enghien - Ittre - La Louvière - Manage - Morlanwelz - Nivelles - Pont-à-Celles - Rebecq - Seneffe - Silly - Soignies - Tubize - Waterloo - SPW/Direction Générale Opérationnelle Mobilité Voies Hydrauliques - Commission Consultative de l'Eau - SPW/ Direction Générale Opérationnelle Agriculture Ressources Naturelles et Environnement - Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) - Société Wallonnes des Eaux (SWDE) - Services Voyers des Provinces de Hainaut et du Brabant Wallon - Wateringue de Tyberchamps - Wateringue de la Senne - ADESA - Amis du Bonhomme de Fer - Les Amis du Chemin de la Tour asbl - Amis de la Terre - Amitiés marquoises asbl - APNE - Centre de Loisirs et d'Information - Cercles des Naturalistes de Belgique, sections locales de «La Niverolle El Mouquet», «Entre Dendre et Senne» et «La Verdinie» - CIE d'Enghien - CRIE de Mariemont - Comice agricole du canton d'Enghien - Enghien environnement - Escaut Sans Frontières (ESF) - Cours d'eau (groupe de travail de ESF) - Fédération Rurale de Wallonie (FRW) - Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) - Fédération de Pêche et de Pisciculture de la Senne - Fédération Royale des Sociétés de Pêche et Pisciculture du Centre - Guides-nature des Collines - Hainaut Développement - HTC Tank Cleaning - IMAS - Maison du Tourisme du Roman Pais - Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux - Maisons Fluviales - Mieux-vivre à Thieusies-Casteau - Moulin Brûlé - Natagora Haute-Senne - Nature Évasion - Pro-Braine - Royal Pêcheurs Réunis de Tubize - Royal Syndicat d'Initiative de Braine-le-Château - Senne Nature - SNE asbl - SOS inondation Tubize - Voies d'eau du Hainaut - CCAT de Soignies - Commission environnement et sécurité du zoning de Feluy - Office du Tourisme et du Patrimoine de Tubize (OTP) - Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) - Intercommunale du Brabant Wallon (IBW) - Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Territoire (IDEA) Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économique (IGRETEC) - Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental (IPALLE) - IECBW - Vivaqua

Ce bulletin trimestriel est réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, les Provinces du Brabant et de Hainaut ainsi que les 19 Communes participant au Contrat de Rivière Senne : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Ecaussinnes, Enghien, Ittre, La Louvière, Manage, Morlanwelz, Nivelles, Pont-à-Celles, Rebecq, Seneffe, Silly, Soignies, Tubize, Waterloo.



Editeur responsable:  
Christian Fayt

Contrat de Rivière Senne  
Place Josse Goffin, 1  
1480 Clabecq

Tel/fax : 02/355.02.15  
Courriel: [info@crsenne.be](mailto:info@crsenne.be)  
Site: [www.crsenne.be](http://www.crsenne.be)

